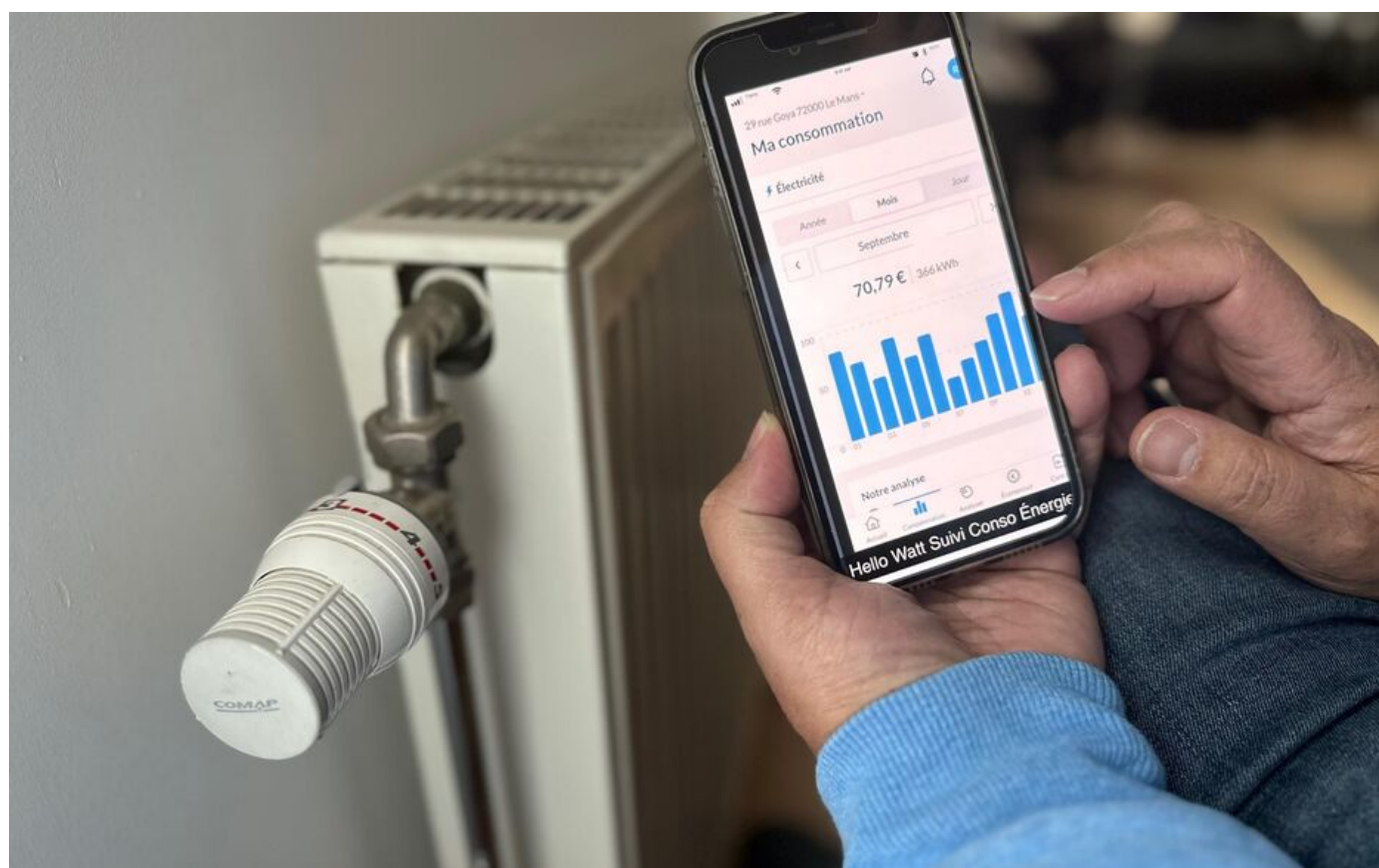


# Électricité : pourquoi les prix augmentent autant pour les professionnels et pas pour les particuliers ?

Les boulangers et d'autres professionnels se plaignent de l'augmentation du prix de leur facture d'électricité, alors que la hausse de celle des particuliers reste limitée grâce à la possibilité de souscrire à une offre régulée.



Les particuliers peuvent profiter d'un tarif régulé. LP/Aurélie Audureau



Par [Aubin Laratte](#)

Le 4 janvier 2023 à 12h51



4

Une facture d'électricité multipliée... par dix ! Boulangers dans les Yvelines, Nathalie et Jean-Marc ont bien failli s'étrangler [lorsqu'ils ont reçu fin octobre leur nouvel échéancier de la part d'EDF](#). « J'ai pris un coup de massue sur la tête », racontait la quadragénaire au

Parisien, fin décembre. Comme eux, des milliers d'entreprises [ont reçu ces dernières semaines leur nouvelle facture](#) d'électricité. Mais contrairement aux particuliers, le prix de l'électricité pour les professionnels est dans les seules mains des énergéticiens, et est donc le plus souvent orienté à la hausse.

Il y a quelques années, pourtant, les entreprises [auraient pu profiter du tarif réglementé d'électricité](#) (TRV). Ce prix au kWh est déterminé par l'État, plus ou moins détaché du prix du marché, et donc très protecteur, plus encore quand les prix montent. Au 1er janvier 2021, ce tarif réglementé a toutefois été supprimé à [la faveur de l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence](#) pour les entreprises employant plus de dix personnes et/ou avec des recettes de plus deux millions d'euros.

Le tarif réglementé supprimé pour la plupart des entreprises, celles-ci ont été contraintes de souscrire à des offres de marché auprès de fournisseurs d'électricité ([sur qui le gouvernement met maintenant la pression](#)). Les prix de ces contrats sont fixés librement par l'énergéticien et donc davantage liés aux cours de l'énergie, fluctuant lui-même selon l'offre et la demande. La formule se rapproche d'un forfait mobile ou Internet, dont le prix varie selon l'opérateur, le client, les besoins de celui-ci et s'il existe ou non des offres commerciales.

## **Des contrats qui deviennent des boulets**

Selon ces contrats, il peut y avoir une période d'engagement, un prix fixe, une remise temporaire ou permanente et des modalités d'augmentation. Un mauvais contrat peut ainsi devenir un boulet pour son titulaire. C'est pour cela que [les boulangers pourront résilier sans frais](#) leur offre en cas de hausse de prix « prohibitive » et pour autant qu'elle « menace la survie de l'entreprise », a annoncé mardi le ministère de l'Économie Bruno Le Roux, évoquant toutefois une « mesure exceptionnelle », uniquement pour les boulangers, appliquée « au cas par cas ».

Si les particuliers voient leur facture d'électricité augmenter dans une moindre mesure, c'est que, eux, peuvent encore profiter du tarif réglementé. Et que le bouclier tarifaire, voté par le

gouvernement, [limitant à 15 % l'augmentation des tarifs](#) pour l'année 2023, agit uniquement sur celui-ci. Des particuliers qui n'auraient pas troqué leur éventuelle offre de marché contre une offre réglementée peuvent aussi se retrouver avec des factures qui explosent (sauf si celle-ci est indexée sur le TRV). EDF, qui est le seul à devoir proposer une offre réglementée, [avait d'ailleurs enregistré un afflux de nouveaux clients](#) lorsque de premiers fournisseurs « alternatifs » avaient augmenté leurs tarifs, incitant leurs clients à les quitter.

Quant au gaz, le tarif réglementé est déjà un lointain souvenir pour les entreprises. Celles-ci ont dû souscrire dès la fin 2020 à des offres de marché. Pour les particuliers, il n'est plus possible de souscrire à des contrats au tarif réglementé depuis novembre 2019. Pour ceux qui n'ont pas changé d'offre depuis, il est toujours possible d'en profiter... jusqu'au 1er juillet prochain. À cette date, [ces contrats passeront automatiquement sur des offres de marché](#). Et les particuliers seront alors tous soumis à des offres du marché.

---

### Dans la rubrique Économie

[À Dieppe, les ferrys de la ligne transmanche vers Newhaven seront plus écolos](#)

[Énergie : «Il n'y a pas de mur de faillites», martèle Bruno Le Prout](#)

Abonnés [Épiphanie : qui inviter, quand la manger... 9 questions autour de la galette au bureau](#)

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

## Économie

---



À Dieppe, les ferrys de la ligne transmanche vers Newhaven seront plus écolos



Énergie : «Il n'y a pas de mur de faillites», martèle Bruno Le Prout



Abonnés **Épiphanie : qui inviter, quand la manger... 9 questions autour de la galette au bureau**



**Contre l'obsolescence des joujous, une entreprise de l'Ain invente la consigne pour jouets**



**VIDÉO. Vols, puces RFID, durée de vie, lavage : 4 infos sur la fin du plastique à usage unique dans les fast-foods**



**L'inflation en France ralentit à 5,9 % sur un an en décembre**



**Indemnité carburant : l'aide de 100 euros pourra être demandée à partir du 16 janvier**



**Abonnés EPR de Flamanville : le retard sur le chantier de la centrale nucléaire fait aussi des heureux**